

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3570

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Mions

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre - Protocole de liquidation

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3570**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Mions

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre - Protocole de liquidation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a approuvé par délibération en date du 10 juillet 2000, la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre à Mions. Les objectifs de cette opération étaient de :

- tisser des liens entre le centre ancien et le bâti aux alentours,
- doter le site d'un réseau de voiries primaires à l'échelle des liaisons nécessaires dans le centre-ville,
- aménager l'espace pour permettre l'accessibilité et le stationnement en centre-ville,
- créer un véritable parc public à l'échelle du centre,
- accueillir des constructions nouvelles dans une perspective de diversification, en cohérence avec le programme local de l'habitat (PLH).

Le périmètre de cette opération de 12 hectares a été délimité :

- au nord par l'avenue des Tilleuls,
- à l'est par des équipements sportifs municipaux, les lotissements existants, la place de la République et la galette commerciale rue du 8 mai 1945,
- au sud par l'impasse du Pavé, l'habitat ancien le long de la rue Jean-Jacques Rousseau et le carrefour rue du 23 août 1944/rue Jean-Jacques Rousseau,
- à l'ouest, par l'habitat ancien et récent développé le long de la rue du 23 août 1944.

La Communauté urbaine a décidé de confier la réalisation de cette opération dans le cadre d'une convention de concession à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône. Cette convention a été contractée le 13 août 2000, puis a fait l'objet d'avenants. Le quatrième et dernier avenant a prorogé la durée de la concession de 24 mois, fixant ainsi son échéance au 26 février 2013.

A ce jour, cette opération est entrée en phase d'achèvement.

L'essentiel du programme des équipements publics (PEP) est réalisé :

- infrastructures nécessaires à la viabilité de la zone,
- voiries nord/sud et est/ouest permettant d'irriguer et de tramer les secteurs à urbaniser,
- élargissement de la rue du 11 novembre 1918,
- requalification du parking existant,
- parc sous maîtrise d'ouvrage de la ville,
- requalification du carrefour et de la rue Jean-Jacques Rousseau au titre des travaux primaires de la ZAC.

Le programme des commercialisations est réalisé à hauteur de 72 %. 34 265 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) logements et 4 027 mètres carrés de SHON activités/équipements ont été commercialisés au 31 décembre 2012.

Il est proposé d'établir un protocole de liquidation avec l'aménageur, l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, afin qu'il effectue les missions suivantes :

- réalisation des travaux de finition de la ZAC :

- . finition des trottoirs et bandes plantées avenue Jean Jaurès et avenue Charles de Gaulle,
- . reprises de voirie impasse du Pavé,

- achèvement des commercialisations : les compromis de vente des 2 derniers îlots à commercialiser (P1, 3 551 mètres carrés de surface plancher et N3b, 5 900 mètres carrés de surface plancher) ont été signés en 2012, les actes seront réitérés en 2013,

- régularisations foncières.

L'ensemble de ces missions devra être terminé le 26 février 2016 au plus tard ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le protocole de liquidation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre à Mions, avec une échéance portée au 26 février 2016.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit protocole.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.